

5 informations startup à retenir ce vendredi 15 juin 2018

Chaque jour, retrouvez dans notre article EnBref les informations startup à côté desquelles il ne faut pas passer.

Temps de lecture : minute

15 juin 2018

On connaît les startups qui intégreront le Tremplin de Paris&Co pour sa 4ème édition

Parmi les 20 lauréats, on trouve notamment [Atawa](#), [AirPrint](#), [Footballinclusive](#), [Les Déchaînés](#), [Horsicar](#) ou encore [Infinyfit](#). 3 ans après sa création, l'incubateur de Paris&Co dédié au sport a accompagné plus de 60 startups avec un taux de survie de 80%, créé 425 emplois, organisé 80 événements et levé près de 80 millions d'euros pour un CA de 22 millions d'euros.

Le Barreau de Paris lance son incubateur LegalTech

Le programme d'incubation physique, coordonné par l'agence Hercule the Legal Tech Agency, vise à accompagner quatre initiatives innovantes portées par des avocats associés, collaborateurs ou stagiaires. Les candidats, que leurs projets soient en cours de création ou déjà lancés, ont jusqu'au 24 juin 2018 pour déposer leur dossier de candidature sur le [site](#).

SendCloud et la Poste s'associent pour proposer la lettre suivie aux e-commerçants

La startup spécialisée dans les technologies de pointe autour de la logistique proposera dorénavant la lettre suivie de La Poste à tous les e-commerçants utilisateurs de sa solution. En ajoutant la Lettre Suivie dans son offre, SendCloud compte renforcer ainsi sa position en Europe et assoir sa volonté de créer un réseau de transport national et européen unifié, répondant en tous points aux besoins des e-commerçants.

Saint-Germain-en-Laye a son propre lieu dédié à l'ESS

Le 9 juin dernier, Le Quai des possibles a ouvert ses portes dans la banlieue ouest de Paris. Ce lieu de rencontres dédié aux porteurs de projets dans l'Économie Sociale et Solidaire veut permettre de partager, s'interroger, s'enrichir et trouver des solutions pour contribuer au monde de demain, au sein de deux espaces en un : l'espace de coworking (La Ruche) et le hall d'accueil, ouvert au public.

Oussama Ammar condamné

Oussama Ammar a été condamné hier, le 14 juin, à quatre mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Nanterre. L'information, révélée par l'Express, fait notamment état d'une plainte de la startup BeSport "contre son ex-dirigeant, soupçonné d'avoir confondu sa poche et

celle de l'entreprise à hauteur de plus de 100 000 dollars, et de s'être livré à quelques acrobaties pour remettre la comptabilité d'équerre".

Article écrit par Maëlle Lafond